



CONCOURS EXTERNE D'INGÉNIEUR TERRITORIAL - SESSION 2017

Spécialité « URBANISME, AMÉNAGEMENT ET PAYSAGES »

ÉPREUVE DE NOTE

NOTE OBTENUE : 15 / 20

Intercommunalité d'INGECO

le 14 juin 2017

Note à l'attention de monsieur
le Président d'INGECO

Objet : Les nouveaux modèles collaboratifs

Références : Label French Tech, programme ACRE, Boschma et Fritsch, 2007.

Depuis les années 2000, les nouveaux modèles collaboratifs émergent en s'inscrivant dans le mouvement de transformation du capitalisme. Dans cette mutation, la créativité est source de valeurs par les innovations qu'elle engendre. C'est pourquoi notre collectivité souhaite reconverter les friches urbaines de son territoire afin de recréer un dynamisme local et de favoriser les innovations technologiques et économiques.

Ainsi, nous verrons dans un premier temps, quels sont les nouveaux modèles collaboratifs et les opportunités qu'ils engendrent, pour, dans un second temps, approcher les leviers d'actions de leur mise en œuvre.

I . Les nouveaux modèles collaboratifs : des industries créatives à la ville créative

I . 1 . Les phénomènes d'une mutation économique

Les nouveaux modèles collaboratifs résultent d'une mutation de l'économie industrielle vers une économie créative. Les définitions de cette nouvelle économie sont multiples et chevauchent celles de l'économie culturelle (développement des activités culturelles et artistiques) et celle de l'économie de la connaissance. Il est en effet parfois difficile de départager les activités créatrices des activités culturelles.

Un premier élément de l'économie créative est l'apparition d'industries créatives qui ont pour ressource la créativité individuelle, les compétences et le talent d'individus. Elles tirent leur potentiel de création de richesses et de valeurs ajoutées, de l'exploitation de la propriété intellectuelle. On distingue ainsi deux types d'activités de ces industries : les biens culturels, par exemple la production cinématographique, et les services aux entreprises, par exemple le marketing, le design et le numérique. Il s'agit donc d'un panel d'activités très large. Ce modèle fait intervenir différents acteurs, et notamment l'intervention du consommateur dans le système de production via les outils numériques.

On parle de "classe créative" pour définir l'ensemble des travailleurs qui participent à cette économie créative. L'innovation participative est un modèle collaboratif favorisant les échanges entre les acteurs de cette classe créative pour développer de nouvelles idées ou optimiser les idées existantes.

Le développement de ces modèles collaboratifs au travers de l'urbanisme permet l'apparition de villes créatives : l'impact de la gestion de l'urbanisme se caractérise par une diversité culturelle et un climat de tolérance qui attirent les individus créatifs, les talents de la classe créative. Ce nouveau modèle de développement entraîne des innovations technologiques et autant de retombées économiques qui impactent positivement la croissance au vu des études menées.

I . 2 . Une opportunité pour une nouvelle politique urbaine

Le développement de l'économie créative est une opportunité pour la mise en œuvre d'une nouvelle politique urbaine. En effet, les besoins de la classe créative vont entraîner une régénération urbaine, tout d'abord par la reconversion d'espaces en friches, foncièrement peu coûteux. L'objectif de ces espaces collaboratifs, ces tiers-lieux, est de rompre avec l'isolement et de créer du lien social et professionnel. Dans un contexte d'économie numérique, la relation face à face des acteurs est un gage de performance économique.

D'autre part, l'économie créative influe sur la dynamique des espaces urbains selon les études statistiques. Ainsi, les zones en déclin, reconverties avec un objectif d'amélioration de la qualité de vie, vont attirer la classe créative, puis les autres activités économiques de ce fait.

Cette régénération urbaine est source de création d'emplois et augmente la compétitivité des villes et des régions à l'international. En effet, les activités culturelles et créatrices deviennent alors des produits à haute valeur ajoutée, des opportunités de valorisation économique face à des postes anciennement déficitaires. Il y a donc ici un véritable enjeu d'attractivité pour les entreprises.

Il existe cependant des limites à cette politique de régénération urbaine : ainsi, l'émergence d'une économie numérique et créative apporte encore beaucoup de zones floues sur les limites de la vie professionnelle, des lieux de travail. Ces difficultés peuvent alors conduire à des conflits d'intérêts entre les différents acteurs. Enfin, une telle politique est un processus lourd et long à mettre en œuvre si la reconversion des friches est conséquente.

Ainsi, les nouveaux modèles collaboratifs font appels à l'urbanisme pour dessiner la ville créative. Cette ville repose sur plusieurs outils collaboratifs.

II . Mettre en œuvre les nouveaux modèles collaboratifs

II . 1 . Les espaces de l'économie créative

La mise en œuvre des nouveaux modèles collaboratifs nécessite le recours à plusieurs outils collaboratifs. Les espaces de coworking (EC), sont des lieux dédiés à l'accueil des entrepreneurs individuels. Ces espaces favorisent les liens de sociabilité et de collaboration entre les acteurs. Les EC peuvent être loués et rénovés par les collectivités ou les grandes entreprises. Il sont intégrés dans des opérations plus vastes de reconversion économique et de réhabilitation de quartiers industriels ;

La mise en place de workshop, ateliers d'échanges et pôles de réflexions, permet de regrouper des acteurs autour d'un projet urbain (entreprises privées, étudiants, associations) ou un projet de territoire. Les "hubs", comme celui de l'agglomération de Lyon, sont des vitrines de cette ville créative et permettent le développement de synergies et l'accompagnement des acteurs, notamment des start-up. Les start-up sont de véritables écosystèmes locaux favorisant la création et l'innovation technologique. Ainsi, la start-up "jaidemaville" propose aux citoyens de participer à la gestion de l'urbanisme au travers d'une application mobile.

Enfin les Fablab se développent autour des nouvelles technologies et du numérique.

II . 2 . Le financement, clé de la réussite des nouveaux modèles collaboratifs

La mise en œuvre des nouveaux modèles collaboratifs nécessite une recherche de financements multiples et variés, clé de la réussite du développement des start-up et de la classe créative. Ainsi il est possible de mobiliser des financements publics européens, des aides des fonds de revitalisation, mais également des financements privés. Ces financements peuvent prendre la forme de prêts d'honneurs ou de prêts participatifs par exemple. Les grandes entreprises sont également à même de proposer leur soutien financier lors des rénovations urbaines. Par ailleurs, il est possible de recourir à des financements participatifs sollicitant les usagers. Les partenariats public-privé (PPP) sont là encore une solution de financement de ces nouveaux modèles collaboratifs.

En définitive, le développement des nouveaux modèles collaboratifs passe par la définition de nouveaux espaces urbains et la mobilisation des acteurs de la classe créative. Cependant, ces nouveaux modèles économiques posent la question de leur durabilité dans le temps ou d'un effet de mode dont ils résultent.

Propositions à l'attention de Monsieur le Président d'INGECO

Objet : Acquisition, reconversion et gestion des friches urbaines en vu d'un dynamisme local et de la valorisation de solutions d'innovations économiques

Suite à la désindustrialisation de nombreuses communes, les collectivités font face aujourd'hui à la question de la requalification de leurs friches urbaines.

Notre collectivité souhaite concrétiser l'acquisition, la reconversion et la gestion de ses friches, afin de faire de ces espaces de nouveaux lieux du dynamisme local et d'innovations économiques.

Ainsi, nous verrons, dans un premier temps, qu'il convient d'élaborer une stratégie de rénovation urbaine, pour, dans un second temps, mobiliser les outils nécessaires à sa mise en œuvre.

I . Elaborer une stratégie de rénovation urbaine co-construite

I . 1 . Une gouvernance transversale et collaborative

L'acquisition, la reconversion et la gestion de friches urbaines nécessite l'élaboration d'une stratégie de rénovation dans un contexte plus global. En raison du caractère transversal et collaboratif du projet, il est judicieux de mettre en place une démarche projet. Ainsi, un comité de pilotage pourra être constitué. Il s'agit de l'instance décisionnelle qui assurera le bon déroulement et le contrôle du projet d'acquisition, reconversion et gestion des friches. Il pourra par exemple être composé des élus référents pour l'urbanisme, l'économie et la communication. Le comité technique, composé des services techniques de la collectivité concernée, assurera la définition des objectifs à court et moyen termes du projet ainsi que les indicateurs de suivi qui permettront de réaliser des analyses statistiques économique et donc d'évaluer la réussite de la rénovation urbaine. Des groupes de travail thématiques pourront être constitués afin d'alimenter la création d'idées par problématique. Le chef de projet assurera la coordination et l'animation de ces instances. Il serait opportun pour cela de procéder à un recrutement d'un ingénieur catégorie a. En effet, cette gouvernance nécessite une vision stratégique, une force de propositions et la possibilité d'innover.

I . 2 . Une démarche participative

La rénovation urbaine, en vue d'un nouveau dynamisme local et d'innovations économiques, nécessite une forte implication de l'ensemble des acteurs de la classe créative (entreprises, start-up, freelancers, talents), mais aussi des usagers, des associations, des experts économiques et scientifiques ou encore des étudiants, futurs salariés de demain. Pour cela il convient tout d'abord d'assurer un effort de communication auprès de ces acteurs, puis d'engager une véritable démarche de concertation.

Ainsi les acteurs concernés pourront être associés aux groupes de travail thématiques. Les instances de communication existantes, comme les réunions de quartiers, pourront également être mobilisées. Pour renforcer davantage cette concertation et la co-construction de la stratégie, il serait judicieux de mettre en place des workshop, c'est-à-dire des ateliers de réflexion autour du projet. Ces ateliers peuvent être mis en place suite à des appels à candidature. Notre collectivité pourra s'appuyer sur les expériences d'autres collectivités et réaliser un bench marking des démarches menées par des collectivités similaires. Par exemple, le Pays d'Art de d'Histoire des Pyrénées, la Direction Départementale des Territoires 09 et la Préfecture de L'Ariège ont réalisé un atelier sur la reconversion de friches industrielles de leur territoire. L'avantage de ces ateliers est de réunir un panel d'acteurs dans les domaines de l'urbanisme, l'architecture, l'économie et le paysage et d'impulser une dynamique nouvelle. Ce type d'instance est également une opportunité d'innovation pour de nouvelles solutions économiques.

Enfin, la concertation pourra mobiliser de manière judicieuse les Technologies d'Information et de la Communication (TIC), les réseaux sociaux et les plateformes collaboratives ou les applications mobiles permettant une participation de l'utilisateur et du citoyen dans la politique d'urbanisme.

Une fois l'ensemble des acteurs mobilisés dans une démarche participative, il convient de définir les outils et solutions pour la rénovation urbaine de notre collectivité.

II . De la reconversion des friches urbaines à la ville créative

II . 1 . Planifier l'acquisition, la reconversion et la gestion des friches urbaines

Afin de mettre en œuvre la rénovation urbaine souhaitée par notre collectivité, il est nécessaire, tout d'abord, d'établir un état des lieux des espaces en friche de la collectivité. Le recours aux logiciels de Systèmes d'Information Géographique (SIG), permettra au COTECH d'émettre des propositions et des priorités d'acquisition et de reconversion des friches. Deux friches ont déjà été identifiées comme emblématiques. Il sera donc proposé au COPIL d'en faire des vitrines du projet de rénovation urbaine, à court terme. Ces friches sont en effet situées sur la ville centre d'INGEVILLE, or le développement d'une économie créative suite à la reconversion de friches est d'autant plus aisée pour une ville en haut de la hiérarchie urbaine.

Le COTECH proposera également au COPIL un montage financier et un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour permettre d'atteindre les objectifs d'acquisition de reconversion et de gestion des friches à court et à long termes. Une recherche de financements sera effectuée, la rénovation urbaine pouvant notamment faire appel à des financements par de grandes entreprises. Il existe également des subventions mobilisables pour la création d'entreprises présentant un caractère innovant ou technologiques, entreprises pouvant être parties prenantes de la rénovation urbaine de notre collectivité.

La planification de cette rénovation pourra être réalisée en prenant en compte un contexte d'urbanisation plus global afin d'en assurer la cohérence. Ainsi, les documents d'urbanisme comme le schéma de cohérence territoriale à l'échelle de l'intercommunalité et le Plan Local d'Urbanisme à l'échelle de la commune pourront être mobilisés. Ils définissent notamment les grandes orientations, pour le SCOT, et les zonages ainsi que l'occupation possible de ces espaces, pour le PLU.

Enfin, la planification de la reconversion des friches pourra s'inscrire judicieusement dans une démarche d'amélioration continue ((PDCA). En effet, l'évaluation des actions mise en œuvre et les retombées économiques pourront être analysées statistiquement afin d'ajuster la stratégie d'acquisition, reconversion et gestion des friches urbaines.

II . 2 . Aménager les friches urbaines en vu du dynamisme local et des innovations économiques

La stratégie de rénovation urbaine co-construite étant planifiée, un ensemble d'actions peuvent être mises en place pour permettre l'aménagement des friches urbaines. La première étape consiste à acquérir les terrains en friches. Certains secteurs présentent en effet des coûts d'achat faibles pour des friches industrielles et commerciales. Il est également envisageable de proposer aux entreprises des partenariats public-privé pour l'acquisition. Ces espaces, suite à leur reconversion, seront ensuite loués aux entrepreneurs, ce qui générera des recettes pour la collectivité.

La seconde étape consiste à reconvertir les friches urbaine. Notre collectivité souhaitant par ce projet relancer le dynamisme local et favoriser les innovations économiques, il est proposé de tendre vers une ville créative, c'est-à-dire une ville dont l'urbanisme permet l'existence d'une diversité culturelle et créative attractive pour les acteurs de la classe créative, et qui sera à l'origine d'innovations technologiques aux retombées économiques positives.

Pour pouvoir tendre vers cette ville créative, un premier levier d'action est la reconversion des friches urbaines en espaces de travail collaboratifs, ou coworking. Ces espaces ont pour objectif de favoriser les liens sociaux et professionnels entre les entrepreneurs et de casser l'isolement des télétravailleurs. L'échange entre les acteurs de la classe créative permet l'émergence de solutions nouvelles et innovantes, ou l'optimisation des actions déjà en place. Les incubateurs, les Fablab et "hubs" illustrent la diversité de forme de ces espaces. Des marchés publics pourront être réalisés afin de sélectionner les prestataires qui seront en charge des travaux de conception et de gestion de ces espaces. Une réflexion sur la desserte de ces espace par l'ensemble des transports sera menée afin de renforcer l'efficacité de la rénovation urbaine.

Un second levier d'action est la relance de dynamiques économiques locales et non délocalisables. Les activités intrinsèques au territoire, reposant sur les ressources et les savoirs-faires locaux ainsi que les circuits courts pourront être développées sur la base des innovations proposées par la classe créative. Le développement de ses activités pourra s'appuyer sur les normes qualité (9001) et management environnemental (14001), dans un second temps en raison du coût de mise en œuvre, afin d'améliorer leur compétitivité et leur image.

En définitive, pour pouvoir concrétiser l'acquisition, la reconversion et la gestion des friches urbaines de la collectivité, dans une optique de dynamisme locale et d'innovation économique, une rénovation urbaine visant la ville créative apparait comme une solution adaptée. Cependant, il convient de s'interroger sur la durabilité de l'économie créative, notamment par la démarche d'amélioration continue.